



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 29 avril 2024

Délibération n° 2024-072

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/04/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - DIERS de LABARRE Nathalie.

Absents excusés : MM. LAVERGNE Cécile (pouvoir BERNARD-BARTHE Pierre) - VENANT Frédéric - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie

Domaine et patrimoine - Acte de gestion du domaine public

Convention de mise à disposition de la salle Anchoine pour des cours de Yoga

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame Abigail CORSAIR enseigne la pratique du YOGA en autoentreprise. Les cours sont dispensés en anglais mais ouverts à tous.

Elle souhaite bénéficier d'une mise à disposition de la salle Anchoine pour ce faire à raison d'une heure par semaine, chaque mercredi, de 10h00 à 12h00.

L'activité se déroulera du 8 mai au 30 août 2024 sauf nécessité expresse de la commune qui se réserve le droit d'utiliser les locaux après avoir averti l'association.

Un projet de convention a été établi en ce sens et il s'agirait d'autoriser Madame le Maire à le signer.

Le conseil municipal décide et vote par 9 voix POUR :

- D'Autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente afin que Madame Abigail CORSAIR, auto entrepreneuse, puisse enseigner la pratique du YOGA dans la salle Anchoine chaque mercredi de 10 h 00 à 12 h00 du 8 mai au 30 août 2024.
- Elle sera redevable d'une redevance calculée en conformité avec la décision n° 2023-087 du 05/07/2023

Publication dématérialisée du 02/05/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240429-2024_072DE
Reçu le 02/05/2024